



Délibérations du conseil municipal de Montsinéry-Tonnégrande

2008

Séance extraordinaire du 29 octobre 2008

- 2008-54** autorisation de signature du protocole d'accompagnement financier de la gestion communale et de contracter un emprunt de 2300000 euros
- 2008-55** décision modificative 2008-01 concernant le plan de restructuration financière de la commune
- 2008-56** prise d'acte de l'exercice par la commune du pouvoir d'organiser le réseau public de distribution d'électricité
- 2008-57** mise à disposition de locaux communaux pour les associations
- 2008-58** fixation du montant de l'amende pour enlèvement d'office des déjections canines par les services municipaux sur la partie non autorisée de la voie publique
- 2008-59** autorisation de signer le mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SEMSAMAR pour la construction du groupe scolaire de Tonnégrande
- 2008-60** avenant à la délibération 2008-46 relative à la convention de reversement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)
- 2008-61** approbation du compte rendu financier annuel à la collectivité (CRAC) 2007 concernant la réfection des voies de Montsinéry et Tonnégrande et la réhabilitation de l'église de Montsinéry
- 2008-62** inscription au budget de provisions semi-budgétaires constituant une réserve pour faire face au paiement en cas de condamnation de la collectivité



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2008**

DATE DE CONVOCATION

23 Octobre 2008

DATE D’AFFICHAGE

23 Octobre 2008

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 12
ABSENTS : 03
QUORUM : 08
PROCURATION : 01

DELIBERATION N°2008/54/M-T

L’AN DEUX MILLE HUIT LE VINGT NEUF OCTOBRE SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est assemblé en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Madame **Pauline TARCY** Conseillère
Madame **Liliane CHAVERIMOUTOU** Conseillère
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

ABSENTS EXCUSÉS:

Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller

PREFECTURE DE LA CÔTE D’IVOIRE
Bureau central du courrier

- 4 NOV. 2008

ARRIVEE

TRANSMIS A.....

Les conseillers Municipaux présent formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur **Patrick LABEAU**, 3^{ème} Adjoint, a été nommé à ces fonctions qu’il a acceptées. Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller ayant donné procuration à Monsieur **Patrick LECANTE** Maire.

.../...

Délibération N°2008/54/MT
Portant autorisation de signature donnée au Maire relative au
Protocole d'accompagnement Financier de la gestion communale
Et de contracter un emprunt de 2 300 000 €

Objet : Délibération autorisant le Maire à signer un protocole d'accompagnement financier et d'optimisation de la gestion communale et à contracter un emprunt de **2 300 000 euros**.

Mesdames,
Messieurs les Conseillers Municipaux,

Il s'agit de la mise en place d'un dispositif partenarial dont les objectifs sont les suivants :

- Apurer définitivement avant le 31 décembre 2008 tous les mandats en instance ainsi que toutes les factures ou cotisations en souffrance non encore mandatées

- De retrouver certaines marges nécessaires au démarrage de la programmation des programmes opérationnels PO CPER 2007-2013.

- retrouver un équilibre budgétaire pérenne grâce à des efforts continus en matière de rationalisation de la gestion financière - De façon concrète et rationnelle les modalités d'action nécessaires à la réalisation de ce plan sont les suivants :

- Apurement des dettes :

Octroi d'un prêt de restructuration estimé à 2 300 000 euros qui doit permettre l'apurement des dettes mais également de disposer d'un fond de roulement suffisant pour faire face aux dépenses courantes.

L'AFD propose un prêt caractérisé comme suit :

- Montant maximum : 2 300 000 €.
- Durée maximale : 20 ans.
- Taux (PNC): fixe, base Euribor +0,70% (ou équivalent taux fixe).
- Modalités de remboursement : paiement trimestriel, annuité constante en capital et intérêts.

- Dispositif d'accompagnement comprenant :

- Assistance technique à la gestion communale par les services de l'Etat au niveau financier

- Expertise de la Trésorerie Générale et de l'AFD en relation avec la commune pour la réalisation et l'actualisation d'analyses financières prospectives permettant d'apprécier l'évolution des grands équilibres financiers de la commune.

.../...

- Capacité de gestion en mettant en œuvre différents appuis techniques ainsi que la conduite d'action de formation des agents et des élus auprès soit de l'Etat, du CNFPT, de l'AFD ou de consultants extérieurs, concernant :

La gestion financière :

- Formation de collaborateurs pour assurer le suivi quotidien et régulier des procédures budgétaires, plus particulièrement de la commande publique et des émissions de titres de recettes ;

- Modernisation et information de la comptabilité ;

Emission régulière des titres et des mandats dans les 8 jours qui suivent la demande du comptable

- Amélioration du suivi et du paiement des dépenses d'investissements par l'établissement d'un tableau de bord de suivi des subventions obtenues actualisé régulièrement ;

- Organisation de séances de travail avec le service du Receveur Communal ;

- Organisation de transmission rapide des délibérations et des actes réglementaires relevant du contrôle de légalité ;

- Identification précise et justifiée des sommes dues, dettes sociales, dettes des organismes publics et des personnes privées qui devra obligatoirement être établie à la date de signature du protocole mais également y être annexée ;

- Identification du patrimoine et des bases fiscales avec les services fiscaux notamment ;

La gestion des Ressource Humaines :

- Redéploiement des personnels dans le cadre de l'organisation interne des services

- Formation de nouveaux collaborateurs administratifs.

- Gestion suivie et régulière des carrières.

Tous les éléments vous étant fournis, je vous demande dans le cadre de ce plan :

1. De m'autoriser à signer le protocole d'accompagnement financier et d'optimisation de la gestion communale présenté ;
2. de m'autoriser à contracter un emprunt de 2 300 000 € auprès de l'AFD.

Pour toutes ces raisons et motifs, je vous demande de délibérer.

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le rapport du Maire n°2008/54/MT concernant l'autorisation donnée au Maire de signer le Protocole d'Accompagnement Financier et d'Optimisation de la gestion Communale proposé par la Préfecture de Guyane, la Trésorerie Générale de Guyane et l'Agence Française de Développement.

DECIDE :

Article 1.

Autorise le Maire à signer le Protocole d'Accompagnement Financier et d'Optimisation de la Gestion Communale proposé par la Préfecture de Guyane, la Trésorerie Générale de Guyane et l'Agence Française de Développement.

Article 2.

AUTORISE le Maire à contracter un emprunt de 2 300 000 € auprès de l'Agence Française de Développement (AFD) caractérisé comme suit :

- Montant maximum : **2 300 000 €**
- Durée maximale : **20 ans**
- Taux (PNC) : fixe, base Euribor + 0,70% (ou équivalent au taux fixe)
- Modalités de remboursement : paiement trimestriel, annuité constante en capital et intérêts.

ADOPTÉE PAR TREIZE (13) VOIX POUR CONTRE ZÉRO (0).

Pour certification exécutoire,
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 29 Octobre 2008



Le Maire,

Patrick LECANTE

Publication le : 4 novembre 2008

